GRILLE D'AIDE À L'EVALUATION DE L'INSALUBRITÉ D'UN LOGEMENT

Cette grille a pour objectif de permettre à des non-professionnels du bâtiment :

- D'identifier, par des questions précises, les principales causes d'insalubrité dans un logement
- D'assurer l'information des services compétents, afin d'améliorer la prise en charge de ces problèmes.

Elle n'a pas vocation à être exhaustive, de même aucun point essentiel à compléter n'est obligatoire : n'indiquer que ce que vous pouvez

Informations à recueillir	OBSERVATIONS
Adresse du logement Nom de l'occupant – Téléphone Nom du propriétaire Propriétaire / Locataire	<u>Si l'Allocation Logement est versée en tiers payant</u> au propriétaire, la CAF peut décider de suspendre le tiers payant dans le cas d'un logement non-décent.
Nombre d'occupants Nb de pièces Cuisine / Salle d'eau / WC Maison individuelle Appartement Autre (habitat précaire)	Pour le nb d'occupants, indiquer le nb d'adultes et le nb d'enfants. Vous pouvez aussi indiquer si une naissance est attendue. Pour le nb de pièces, ne pas prendre en compte les annexes (garage, balcon, jardin), les salles d'eau, cuisine WC qui seront indiqués après. Habitat précaire : caravane sédentaire, cabane,
Chauffage et Ventilations Chauffage d'appoint Aucune ventilation sauf par ouverture des fenêtres Ventilation bouchée Absence de chauffage	Les chauffages d'appoint (poêle à pétrole, radiateur à gaz, braséro) produisent généralement beaucoup d'humidité et peuvent dégager du monoxyde de carbone, gaz toxique, inodore et mortel. Associés à un manque de ventilation, les chauffages à combustible peuvent dégager du monoxyde de carbone, gaz toxique, inodore et mortel. L'absence totale de chauffage d'un logement entraîne une forte humidité et le développement de moisissures.
Humidité Très forte humidité Développement de moisissures très important Infiltrations importantes	Indiquer la présence <u>d'humidité ou de moisissures</u> en notant si nécessaire les pièces concernées. L'ARS ne fera pas forcément d'enquête si les désordres ne sont pas très importants (application du règlement sanitaire départemental de la compétence du maire).
Assainissement - Eau Potable Absence d'eau	Le logement n'a <u>aucune alimentation en eau</u> , qu'elle vienne du réseau publique ou non (Il se peut aussi que <u>l'eau vienne</u> <u>d'un puits privé)</u>
Saturnisme Mineur ou femme enceinte Logement ancien Peintures écaillées	L'utilisation des peintures cérusées (contenant du plomb) est interdite dans les logements depuis le 1 ^{er} janvier 1949. Les enfants et les femmes enceintes sont les populations à risque. Des peintures écaillées dans un logement récent ne constituent généralement pas une source d'intoxication par le plomb.
Entretien Accumulation importante de déchets putrescibles dans le logement	L'entassement de déchets (poubelles, matières fécales,) peut rapidement constituer un risque pour la santé des occupants et du voisinage et justifier une procédure d'urgence (L 1311-4).
Pièces de vie : Normes minimales d'habitabilité Absence d'ouverture sur l'extérieur Logement en sous-sol□ cave □ comble □ Hauteur sous plafond < 2,20m□ Surface de toutes les pièces de vie < 9 m²□	Pièces de vie = salon, séjour, chambre Sous-sol : au moins la moitié du logement enterré, combles : surface insuffisante sous 2,20m de hauteur sous plafond La pièce principale doit avoir une surface minimale de 9 m² sous 2,20m de hauteur sous plafond.
Habitat précaire Le logement se trouve dans une cabane de jardin Le logement est constitué de matériaux hétéroclites	
Observations	Vous pouvez indiquer le problème-clé du logement ou noter les problèmes concernant l'immeuble en général ou autre.

Fiche de rétro-information

ignalement que vous nous avez concernant le logement sis:	
nr:	
nte a été entreprise :	
ection réalisée par notre service le	
ection par notre service prévue le	
Transfert du signalement au service communal d'hygiène et de santé de la mairie	
Transfert du signalement à la mairie (service :; Nom de la personne de la mairie :)	
Adresse déjà connue de notre service	
Autre :	

Adresse du logement :	Observations:
Nom de l'occupant :	
Propriétaire□ Locataire□	Chauffage et Ventilations Chaudière à combustible □ Chauffage d'appoint□ préciser (brasero, pétrole, gaz,
Nom et coordonnées du propriétaire (si différent)	Absence de chauffage□ Aucune ventilation sauf par ouverture des fenêtres□ Ventilation bouchée□
Nb d'occupants :	Humidité Très forte humidité □ Développement de moisissures très important □ Infiltrations importantes □
Etat général de l'immeuble:	Assainissement – Eau potable Absence d'eau potable □ Absence de système d'assainissement □
Etat des parties communes :	Saturnisme / Peintures au Plomb Mineur ou femme enceinte□ - Logement ancien□ - Peintures écaillées□
Fiche complétée lepar : Visite à domicile□ (Déclaration du locataire□) Par	Logement Pièce sans ouverture□ Logement en sous-sol□ cave □ comble □ Hauteur sous plafond < 2,20m□ (pour les pièces de vie) Pièce principale < 9 m²□ Chambre < 7 m²□

Fiche à retourner à DT ARS Val d'Oise - Contrôle et sécurité sanitaires des milieux - 2 avenue de la Palette - 95011 CERGY-PONTOISE Cedex - Tel : 01.34.41.14.81. - Fax : 01.30.32.83.48.

Adresse du logement :	Observations :	Chauffage et Ventilations
		Chauffage d'appoint □
Nom de l'occupant :		Préciser (brasero, pétrole, gaz)
_		Absence de chauffage □
2 :		Aucune ventilation sauf par ouverture des fenêtres □
Propriétaire □ Locataire □		
		Humidité
Nom et coordonnées du propriétaire (si différent)		Très forte humidité □
		Développement de moisissures très important □
		Infiltrations importantes □
Nb d'occupant :		
Nb de pièces :		Assainissement – Eau potable
Cuisine □ Salle d'eau □ WC □		Ahsence d'eau notable □
Maison Individuelle □		Entretien
Appartement □		Accumulation importante de déchets
	P P	putrescibles dans le logement □
Etat général de l'immeuble :		
		Saturnisme/Peintures au Plomb
	▼	Mineur ou femme enceinte □
Etat des parties communes :		Logement ancien
Fiche complétée le par :	Habitat précaire	Pièces de vie : Normes minimales d'habitabilité
Visite à domicile □	Le logement se trouve dans une cabane de jardin □	Absence d'ouverture sur l'extérieur □
Par :	Le logement est constitué de	Logement en sous-sol □ cave □ comble □
~ :	matériaux hétéroclites □	Hauteur sous plafond < 2,20 m □